



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

SUJET NATIONAL

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER

SESSION 2007

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Document commun aux épreuves E1 A1 et E1 B1

N° du CANDIDAT :

M. et Mme DURAND – GENERALITES

MAITRE D'OUVRAGE :

M. et Mme DURAND
15, Avenue de la Croisette
40 510 SEIGNOSSE

MAITRE D'ŒUVRE :

Paul BOUCHET / Julien CRUZ Architectes D.P.L.G.
12, Avenue d'Espagne
64 250 CAMBO LES BAINS
Tél. 05 59 06 06 06. Fax 05 59 06 06 07

NATURE ET LIEU DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
20, Rue Henri Barbusse
40 510 SEIGNOSSE

NOMENCLATURE DES LOTS

LOT 01 :	TERRASSEMENTS-GROS-ŒUVRE	Documents inclus dans ce dossier
LOT 02 :	CHARPENTE-COUVERTURE	Documents inclus dans ce dossier
LOT 03 :	MENUISERIES ALU-VOILETS ROULANTS	
LOT 04 :	MENUISERIES BOIS	
LOT 05 :	PLATRERIE	
LOT 06 :	ELECTRICITE-VMC	Documents inclus dans ce dossier
LOT 07 :	PLOMBERIE	
LOT08 :	FAIENCE	
LOT 09 :	PEINTURE	
LOT 10 :	SERRURERIE	

NOMENCLATURE DES PIECES

A. PIECES ECRITES

Le présent C.C.T.P. accompagné pour chaque Lot, des prescriptions particulières.

B. PIECES GRAPHIQUES

- 01 : Plan de masse
- 02 : Plan du RDC
- 03 : Plan R+1
- 04 : Coupe A-A
- 05 : Coupe B-B
- 06 : Façades
- 07 : Façades
- 08 : Electricité
- 09 : Plan du solivage

C.C.T.P.

LOT N° 01 – TERRASSEMENT – GROS OEUVERE

1 - GENERALITES

NORMES ET REGLEMENTS

Documents concernés par le présent lot:

- D.T.U. n°11.1, 12, 13.1, 20.1, 21, 21.3, 23.1, 26.2, 60.32, 60.33

- Normes Françaises correspondantes

- Avis techniques

- Règlement B.A.E.L. 90

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'Oeuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenant en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en oeuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

NATURE DU SOL ET SONDAGES

Avant tout commencement de travaux le Maître d'Ouvrage doit faire procéder aux sondages et transmettre l'étude de sol à l'entreprise.

PLANS B.A.

Le bureau d'étude chargé de l'étude technique béton est au choix de l'entreprise. Les frais d'études seront pris en charge par l'entrepreneur du présent lot.

L'entreprise devra fournir les notes de calculs.

RESERVATIONS

Les réserves dans les ouvrages en béton armé sont à la charge du présent lot. Ces réserves sont les suivantes :

- trous de passage de canalisations et conduits divers,

- trémies de conduits de ventilation,

- trous pour scellements des éléments préfabriqués, des supports de canalisations, d'appareils, de menuiseries etc...

- fissures d'engravure pour reprise de murs et pour pose des menuiseries, de la serrurerie, de la ventilation, etc...

Les passages pour canalisations de diamètre inférieur à 20 mm seront percés en oeuvre par l'installateur. Les scellements eux-mêmes et l'obturation après passage des canalisations sont à la charge de l'entreprise de second oeuvre.

TOLERANCES D'EXECUTION

Les tolérances maximales admises sur les cotes d'implantation des ouvrages sont les suivantes :

- en niveau sur la hauteur d'étage: + ou - 0,5 cm.

- en dimensions sur la largeur totale des bâtiments: + ou - 2,0 cm.

- en distance entre axes de poteaux ou de voiles: + ou - 0,5 cm.

- en verticalité: 0,1% sur la hauteur totale avec maximum de 5 cm.

PROTECTION GENERALE

Il est dû dans le forfait :

- toutes les protections générales du chantier,

- toutes les protections contre les eaux pluviales, de ruissellement et les venues d'eau, par moyens appropriés,

- les assainissements de protection,

- les drainages nécessaires à la parfaite stabilité des ouvrages,

- les réparations des dégâts causés par les orages ou autres intempéries,

- les indemnités aux tiers, pour dégâts divers et pour remise en état,

- toutes les dispositions prises pour éviter la décompression du terrain rapporté (remblai, T.V., ou terres de réemploi).

IMPLANTATION

Le piquetage sera effectué contradictoirement avant le commencement des travaux en présence de l'architecte; un procès verbal de l'opération sera dressé. L'entrepreneur est tenu de veiller à la conservation des piquets et de les rétablir ou de les remplacer en cas de besoin.

OBLIGATIONS PARTICULIERES AUX FOUILLES

L'entrepreneur sera responsable des éboulements, affouillements, tassements qui pourraient survenir de son fait et supportera les dommages de toutes natures qui pourraient en résulter. Il sera responsable de tous dégâts causés par ses appareils ou véhicules aux immeubles voisins, à la voirie publique, aux bordures et trottoirs. Il en devra la remise en état.

L'entrepreneur devra reconnaître la nature du terrain en même temps qu'il établira son étude, la valeur des travaux de terrassement sera forfaitaire, quelle que soit la nature du terrain rencontré lors de l'exécution.

2 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Remarques : Prestations non prévues au CCTP

- Portail

- Espaces verts (engazonnements, élagage, plantations...)

- Clôtures

C.C.T.P.

PREPARATION - TERRASSEMENT GENERAUX - FOUILLES

Accès chantier:

- Accès au chantier à réaliser selon plan de masse (accès terrain et aire de parking)
- décapage terre végétale sur ensemble accès et parking
- mise en place d'un feutre géotextile (BIDIM)
- fondation de chaussée réalisée en concassé de carrière
- une finition en gravier sera prévue en fin de chantier sur ensemble accès et parking.

Installation de chantier

Aménagement d'un abri bureau avec un panneau d'affichage de l'ensemble des plans.
Aménagement des installations de chantier à disposition des travailleurs selon le code du travail et décret du 08/01/65. (compris protections collectives)
Panneau de chantier réglementaire et panneau "Chantier interdit au public"
Protection du chantier: -> clôture: sans objet / portail de chantier à prévoir.

Branchements à prévoir:

Branchements électriques provisoires comprenant le tableau de chantier (au moins 3 prises de courant dont 1 en triphasé 380). Il devra être conforme aux normes en vigueur.
Branchements d'eau: le maître d'ouvrage se charge du branchement du compteur d'eau définitif.
L'entrepreneur aménagera un robinet de chantier.

Abattage d'arbres

Sans objet.

Décapage de la terre végétale

Décapage de la terre végétale sur emprise de la construction - stockage sur place pour réemploi et remblai.

Terrassement :

Terrassements généraux en déblais - remblais pour mise à niveau et adaptation du projet au terrain, conformément aux plans de l'Architecte. Modelage du terrain en une ou plusieurs fois.
Evacuation des terres excédentaires non récupérables.

Fouilles

Fouilles en tranchées ou en puits nécessaires à l'exécution des travaux de fondations, compris l'assèchement et le dressement des fonds de fouilles avant tout coulage de béton.
Evacuation des déblais
Fouilles en tranchées pour le passage des différents réseaux: eau, électricité, EP, EU, EY, téléphone, puits canadien sont à la charge du titulaire du présent lot. (voir chapitre canalisations).

FONDACTIONS / REMBLAIEMENT

Les fondations seront calculées pour un taux de travail admissible du sol déterminé par le bureau d'étude de l'entreprise après sondage.
L'entrepreneur doit au cours de l'exécution assurer l'épuisement des eaux et la tenue des terres.

Béton de propreté:

Béton maigre dosé à 250kg. pour propreté, sous semelles (0,05 d'épaisseur).

C.C.T.P.

Page 5 sur 16

Semelles filantes et isolées:

L'entrepreneur exécutera les fondations suivant indications du BET.
L'ossature basse du bâtiment sera réalisée en béton armé et calculée conformément aux règles définies en 04.1.1.1 du CCG - Prévoir semelles isolées pour support poteau métallique terrasse et poteaux intérieurs.

Prise de terre:

La prise de terre du bâtiment sera réalisée par un ceinturage en fond de fouille, à réaliser en liaison avec le lot électricité.
La fourniture des prises de terre et la réalisation des connexions sont à la charge du titulaire du lot électricité.

Libages:

Les murs périphériques seront réalisés en béton armé ou blocs de parpaing pleins, auront une épaisseur minimale de 20 cm et seront protégés des terres par un enduit à base de bitumes passé ou 2 couches croisées.

Arase étanche :

En attente du plancher réalisation d'une arase étanche constituée d'une chape de ciment avec incorporation d'un hydrofuge, afin d'éviter les remontées d'humidité.

PLANCHERS BAS

Dallage béton de type dalle portée constimé de:

- remblai tout-venant formant coffrage
- une couche anti-contaminante constituée de 10 cm de sable
- film polyane sur l'ensemble de la surface à fort recouvrement entre bandes, compris relevé sur semelle.
- dalle de béton armé d'un treillis soudé
- Réalisation de seuil en béton au niveau des portes pour arrêt plancher chauffant
- Réalisation façon de marches au niveau de l'entrée
- Localisation : ensemble du RDC.

PLANCHER R+1

Sans objet : le plancher sera réalisé en bois.

CHAPES DE FINITION

Chape de ravaillage

-> à la charge du lot carrelage.

Béton teinté

Le présent entrepreneur devra le coulage d'un béton teinté agréé pour recouvrir un plancher chauffant au sol y compris toutes sujétions fourniture et de mise en oeuvre. Teintes aux choix de l'architecte. Le finition devra être extrêmement lissée.

Localisation : ensemble du rez de chaussée sauf dans les chambres 1 et 2 (parquet stratifié).

C.C.T.P.

Page 6 sur 16

OSSATURE BETON ARME

Chainages verticaux et horizontaux:

Compris béton, aciers, coffrages, décoffrage et ragréage.

MURS EN ELEVATION

Murs extérieurs:

- En parpaing

Maçonnerie en blocs de parpaings de 20 x 20 x 50, hourdés au mortier bédard, compris joints soigneusement garnis et arasés en montant. Y compris toutes sujétions de liaisons avec ossature béton armé.

- (Résistance thermique utile des parpaings : 0,39 m² °C / W)

Prévoir étanchéité sur parties enterrées.

Important : prévoir 2 joints de rupture afin d'éviter les ponts thermiques (voir vue en plan)

Localisation : murs extérieurs et suivant plans.

ENDUITS

Enduits extérieurs

Enduit au mortier ciment de 2 cm d'épaisseur.

Sur face extérieure des maçonneries en blocs de 0,20 enduit de type bicoûche d'imperméabilisation tenté dans la masse Weber et Broutin (ou similaire), compris tableaux et sous-face de linteaux (première couche ciment)

- mise en oeuvre selon recommandations du fabricant - finition talochée fin - couleur: BLANC

- Réalisation de surépaisseur d'enduit au niveau des façades nord et ouest

Localisation : Mur maçonnerie extérieur milieu.

CHEMINÉE

Cheminée:

- façon de chevêtre en béton armé (passage couverture)

- boisserie en pouzzolane 30 x 50

- souche de cheminée hourdée au ciment et enduite 1 face ditto murs, compris façon de solin.

(hauteur de la souche +30 cm au-dessus de la ligne du faîtage)

- réalisation d'un chapeau de cheminée.

Localisation : cheminée du salon.

HABILLAGES PIERRE

L'entrepreneur aura à sa charge l'habillage du mur du porche d'entrée en pierre à joint creux y compris toutes sujétions de mise en oeuvre, jointements, etc...

La fourniture et le choix reste à la charge du Maître d'ouvrage.

Localisation : porche entrée (voir plan).

C.C.T.P.

Page 7 sur 16

OUVRAGES DIVERS

Calfeutrements:

Sont dus par l'entrepreneur, tous les travaux de calfeutrement et de rebouchage nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, au pourtour des menuiseries, autour des gaines techniques, entre chevrons et pièces de charpente.

PUIT CANADIEN

Réalisation d'un puit canadien comprenant :

- le terrassement nécessaire afin de pouvoir intégrer les tubes à une profondeur de 1,50 m minimum

- départ : une prise d'air situé dans un boisement protégé par un couvercle en ciment (type poteau d'entrée d'un portail) permettant de laisser passer le flux de l'air et un grillage évitant de laisser passer tout détritus ou insectes / rongeurs.

- tubes annelés en PVC ø 160 sur une longueur de 30 m à intégrer dans la tranchée en sol,

puis prévoir de la recouvrir avec précautions après mise en place afin e ne pas casse les tubes

- arrivée : pénétration du tube dans la villa (prévoir coulage dans dalle) avec mise en place d'un ventilateur à

l'extrémité permettant d'assurer un débit de 200 m³/h

Localisation : arrivée dans buanderie.

CANALISATIONS-PASSAGES FOURREAUX

Réseau d'eaux pluviales:

- canalisations PVC dans tranchées, compris fouilles et remblai, recueillant l'ensemble des eaux

pluviales et rejet dans le puitsard situé au fond du jardin.

- fourniture et pose de regards de visite en béton coffré ou préfabriqué pour chaque descente EP selon plan.

- 2 regards collecteurs seront réalisés pour déverser l'ensemble des EP dans réseau public.

Réseaux EU et EV

- Intérieur:

Réception et évacuation des appareils sanitaires en canalisations PVC dans tranchées réalisées sous

dalle RDC dans lit de sable, compris remblai et compactage.

Prévoir en accord avec le plombier la localisation et les dimensions des chutes. (compris attentes sous sol)

- Extérieur:

Fourniture et pose de regards 0,40 x 0,40 en béton coffré avec tampon en fonte du commerce

(étanche aux odeurs) à la réception de chaque réseau intérieur.

Evacuation et branchement sur le réseau d'assainissement public.

Alimentations

Un grillage avertisseur en polyéthylène de 0,40 m de large sera placé au-dessus des canalisations.

Il sera rouge pour l'électricité, bleu pour l'eau, vert pour le téléphone.

Il sera prévu une tranchée pour le passage des réseaux.

Eau potable:

- gaine d'alimentation d'eau à la charge du titulaire du lot plomberie.

- prévoir fourreau de pénétration dans le placard de l'entrée en PVC Ø100

Electricité:

- fourniture et pose d'un fourreau janolène depuis le coffret EDF au niveau de l'entrée (portail)

liaison dans tranchée jusqu'à l'entrée

- Réalisation d'un regard EDF en pied de bâtiment 80 x 80 compris plaque en fonte

Courants faibles:

- téléphone: fourniture et pose en tranchée du fourreau d'alimentation agréés par les P.T.T. et

suivant leurs indications, compris fourniture et pose d'un regard G1 avant pénétration dans le bâtiment.

Gaz de ville

- prévoir réalisation d'une tranchée allant du réseau public jusqu'à la buanderie (chaudière)

compris fourreaux adaptés pour passage alimentations gaz par plombier.

Une attention particulière sera portée à la pénétration des canalisations pour éviter toute entrée d'eau.

C.C.T.P.

Page 8 sur 16

LOT N° 02 – CHARPENTE - COUVERTURE

FINITION DE CHANTIER

Stockage et enlèvement des gravats:

Pendant le chantier, l'entrepreneur assurera le nettoyage du chantier et des abords.
L'entrepreneur du présent lot devra assurer le stockage et l'enlèvement de tous les gravats du chantier.

A cet effet, il mettra à disposition de tous les autres corps d'état, et pendant toute la durée du chantier, une benne de stockage des déchets, ou autre moyen à sa convenance qu'il proposera à l'architecte avant le démarrage des travaux.

Épandage des terres végétales:

En fin de chantier, l'entrepreneur reprofilera les abords de la construction avec la terre végétale de décapage stockée en place, selon aménagement plan masse et profils de façades.

Finition voirie:

En fin de chantier, l'Entrepreneur du présent lot prévoira un épandage de gravier sur toute la surface de parking.

Plan de recollement:

L'entrepreneur devra impérativement remettre au Maître d'ouvrage, pour la réception des travaux, un plan de recollement de l'ensemble des réseaux enterrés, en 2 exemplaires.

1 - GÉNÉRALITÉS

NORMES ET RÈGLEMENTS

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants:

- D.T.U. n° 30, 31.1, 31.2, 36.1, 36.4, 40.2, 40.21, 40.41, 50.32
- Règles THK 77, TH G, TH BV, TH C, NV, CB 71
- Normes Françaises NF, Européennes.
- Cahier des charges de l'IRABOIS
- Cahier C111 du CTBA
- Cahier des spécifications du CSI

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'Oeuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenant en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en oeuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

VERIFICATIONS

L'entrepreneur devra, par une étude personnelle, vérifier les cotes portées sur les différents plans et s'assurer des possibilités de mise en oeuvre. Aucune cote ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

CALCULS

Les notes de calcul des ossatures devront être établies par l'entrepreneur ou un bureau d'études spécialisé et être remises au Maître d'Oeuvre. Les dossiers d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

CARACTERISTIQUES DES BOIS

La charpente sera exécutée en bois résineux catégorie II.

Les bois seront sains, sans trace de gerçure gélivure, taillés à vives arêtes, commercialement secs avec un taux d'humidité de 15 % maximum. Les éléments de charpente stockés sur chantier seront protégés des intempéries.

PROTECTION DES BOIS

Le présent C.C.T.P. fait obligation à l'entrepreneur d'appliquer un traitement fongicide, insecticide et ignifuge sur toutes les pièces de bois de l'ensemble des charpentes avec garantie décennale.
Les traitements des bois seront de classe 2 pour les pièces non soumises aux agressions extérieures, de classe 4 pour les bois soumis aux intempéries (réf. NFB 50.100).

Après assemblage et mise en place des bois, l'entrepreneur procédera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu au cours du travail.

L'entrepreneur est tenu de fournir le certificat de traitement des bois à l'autoclave CTB plus attestation AFBP certifiant d'agrément d'apporteur et fiches techniques des produits de traitement devront être fournis lors de la livraison des bois sur le chantier.

IMPRESSION

Toutes les pièces de charpente ou ouvrage bois apparents à l'extérieur recevront, à la charge du lot, l'impression, une couche d'impression avant pose ou scelllement (et en particulier les éléments d'avant-toits, les poteaux bois et les colombages).

ASSEMBLAGES

Les pointes et broches nécessitées par les assemblages de charpente seront prévues en acier galvanisé ou techniquement équivalent.

Les boulons, tirefonds et équerres nécessaires à l'assemblage des charpentiers seront en acier galvanisé ou techniquement équivalent, ils seront employés avec rondelles normalisées égales à trois diamètres du boulon.

DIVERS

L'entrepreneur devra tous les scellements et calfeutrements au mortier relevant de son lot.
L'entreprise est responsable de la fixation mécanique de ses ouvrages.
La ventilation des combles sera conforme aux normes en vigueur.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHARPENTE

Charpente:

Charpente traditionnelle assemblée et non assemblée, en pin des Landes ou sapin du Nord traité classe 2, compris toutes sujétions pour recevoir une couverture en tuile Océane Canal de POUDEXN

- Pente toiture 37 %
- Arbalétrier et pannes apparentes - finition rabotée
- Poteaux bois rabotés pour charpente, poteaux support pour solivage
- Les pannes sablières et fatières (en partie) seront fixées à l'ossature
- Chevrons rabotés au niveau des avant-toits et terrasse (prévoir coupe des chevrons d'avant toit en bas de pente)
- Volige jointive non rabotée au niveau de la partie habitation.
- Prévoir un chevrete pour boisseau de cheminée
- Prévoir calage pour chéneau en limite nord.

Débords de toiture et terrasse:

Chantournement des pannes selon dessin architecte (coupes)
Bandeaux sapin rouge traités à cœur classe 4, moulurés sur la face avant.
Prévoir volige jointive rabotée clouée sur chevrons, en pin des Landes traité (impression avant pose)
Dimension des débords de toiture selon plans.
Prévoir consoles (nb : 6) pour débord de toiture façade sud.

Isolation en toiture

Sans objet – à la charge du lot plâtrerie.

COUVERTURE

Partie courante:

Couverture en tuiles à emboîtement mécanique en terre cuite, assurant une parfaite garantie de résistance au gel, à la flexion et à la perméabilité.

Tuiles Océane Canal de chez POUDEXN teinte Paysage

Pose sur liteaux en pin ou sapin de 3 x 3 traité classe 3.

Les tuiles seront fixées aux liteaux à raison de 1 tuile sur 5 en partie courante et toutes les tuiles en égout.

Fatiges:

Fatigages et arêtiers de type scellés.

Rives:

Les tuiles de rives seront fixées mécaniquement.

Tuiles chatières:

La ventilation de la toiture se fera par des entrées d'air en bas de versant par des tuiles chatières avec grillage pare moineaux à raison d'une tuile / 25 m2 avec minimum 3 par versant.

Tuiles à douilles:

Tuiles à douilles pour sortie en toiture de la ventilation mécanique, de la hotte aspirante et ventilation primaire de chutes EU-EV selon demande du plombier.

Vélux

Fourniture et pose de châssis de toiture de type VELUX modèle GGL confort - double vitrage, compris habillage et raccord de zinguerie sur toiture tuile - 2 x GGL 114 x 118.

Localisation: cuisine - SDB 1

Camme Vélux

Prévoir également la fourniture d'une camme de type vélux afin d'accéder à l'ouverture du vélux.

Option n° 1 : volet roulant électrique

Fourniture et pose de 2 volets roulants électriques adaptés aux vélux GGL 114 x 118 y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation: cuisine - SDB 1

OSSATURE BOIS / BARDAGE

Parois extérieures villa

Réalisation de parois extérieures comme ci-après

- panneaux de façades constitués d'un clin horizontal « classe 4 » de 2,3 cm d'épaisseur avec interposition d'un pare-pluie sur contre-calage, compris vide d'air de 2 cm d'épaisseur
- calage en pin, compris contreventement en « OSB » de 9 mm d'épaisseur
- fourniture et pose de laine de verre rigide de 120 mm, avec pare-vapeur
- montant lisse en ossature bois de 120 mm x 45 mm
- compris éléments de finition bois (appuis, linteaux, couvre-joints, baguettes, traverses horizontales et verticales, etc.)
- habillage intérieur à la charge du lot plâtrerie.

Localisation : façades Sud, Est et Ouest.

Cloison terrasse

Dito article précédent - Parois hauteur 2,05 m sans isolant thermique, habillage clin des 2 faces y compris toutes sujétions de finitions et d'habillage.

Localisation : terrasse façade Ouest.

PLANCHER R+1

Le présent entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'un plancher bois pour la mezzanine

- Poteau / poutre en pin
 - Un solive en pin posé sur sabots
 - Parquet massif en pin - prévoir un pontage du parquet
- Nota : la vitrification du parquet est à la charge du lot peinture.

Localisation : voir plan R+1.

CAILLEBOTIS TERRASSE

Réalisation d'un solivage en pin traité à cœur y compris toutes sujétions de mise en oeuvre. Finition en lames rainurée en pin traité à cœur.

Habillage façon de marches et contre-marches au niveau de l'entrée.

Localisation : ensemble de la terrasse en L + entrée de la villa.

LOT N° 05 - PLATRERIE

1 - GENERALITES

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants:

- D.T.U. (C.D.C. et C.C.S.) additifs, règles de calcul, mémentos et guides et en particulier :
- 20.11 : Parois et murs en maçonnerie
- 25.01 : Enduits intérieurs en plâtre
- 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie
- 25.231 : Plafonds suspendus en élément de terre cuite.

- NORMES NF, en particulier :

- B 12.301, 303 : Plâtre de construction.
- 12.403 : Temps d'emploi et fin de prise.

- Les arrêtés et décrets en vigueur.

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'Oeuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenant en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en oeuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

VERIFICATIONS, TRACAGE

L'entrepreneur devra, par étude personnelle, vérifier les côtes portées sur les plans et s'assurer des possibilités de mise en oeuvre.

Aucune côte ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions du gros-oeuvre, l'implantation des ouvertures, huisseries, etc... et informer l'Architecte en cas d'erreurs relevées.

L'entrepreneur devra l'implantation et le tracage de tous ses ouvrages en accord avec le menuisier.

PLANITUDE DES SURFACES PLATREES

La planitude locale sera telle qu'une règle de 0,20 m promené en tous sens, ne puisse faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 1 mm.

La planitude générale sera telle qu'une règle de 2 m, promené en tous sens, ne puisse faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 6 mm. Une tolérance de verticalité de 5 mm est admise sur la hauteur sous plafond des parois verticales.

ASPECT DE SURFACE

Les surfaces plâtrées, après égrenage et dépoissilage, ne présenteront aucune pulvéulence superficielle : gerçure, craquelure, soufflure, fissure etc... leurs surfaces seront régulières, planes, sans trace de reprise.

CALFEUTREMENTS, SCELLEMENTS, RACCORDS

Les scellements et rebouchages seront exécutés par chaque corps d'état pour les travaux les concernant. Néanmoins, le plâtrier devra les liasser de manière à ce que les raccords aient l'intervention du peintre.

Tous les records de plâtre nécessaires avant la mise en peinture et occasionnés par les différents corps d'état, (scellements, percements après enduits, dégradations diverses), seront repris par le plâtrier, mais à la charge des entreprises responsables.

NETTOYAGE

Après achèvement des plâtres, l'entrepreneur devra le nettoyage des sols, grattage et balayage des gravois et leur transport à la décharge publique.

COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Une parfaite coordination est à prévoir par le présent lot avec les lots suivants :

Menuiserie :

Pour la mise en place des huisseries recevant les cloisons et leur implantation. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier cette implantation, et le fait de réaliser ses ouvrages vaudra acceptation des implantations faites, et ce à risque et péril au cas d'une implantation défectueuse.

Electricité :

Pour le passage des fourreaux d'électricité avant le montage des cloisons.

Plomberie :

Pour le passage des canalisations et leur calfeutrement.

Gros-Oeuvre :

Pour une parfaite liaison des cloisons avec les ouvrages de maçonnerie.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CLOISONS DE DOUBLAGE

Doublage en demi-stil

Contre cloisons du type « CONTRE CLOISON PREGYMETAL STANDARD » à parement en une plaque de plâtre BA13 type « PREGY »

- Vissées sur une face d'une ossature verticale en fourrure S47 espacement de 60 cm entre axe.
- Appui intermédiaire en PVC.
- Le vide de construction ménagé entre la paroi verticale à doubler et le parement permet l'incorporation d'un matelas isolant en laine de verre de « classe VA 5 » de 75 mm d'épaisseur.
- protection en pied de cloison par feutre bitumineux ou film polyane de 100 microns d'épaisseur.
- protection des angles saillants.
- traitement des cueillies.
- Traitements des joints.

Localisation : Doublage sur mur maçonné.

BA13 fixé sur ossature bois

Mise en place de plaques de BA13 fixées sur ossature bois réalisée par le charpentier, protection des angles saillants, traitement des cueillies, traitements des joints.

CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloison Placoostil 72/48:

Cloison de distribution de type Placoostil de 72/48 composée de:

- ossature métallique 48 mm
 - laine de verre rigide entre les plaques de plâtre
 - plaques de BA13 vissées sur ossature métallique. (plaques hydro dans salles d'eau)
- Pose selon les recommandations du fabricant, compris toutes sujétions de joints.
- Protection des angles saillants. Traitement des cueillies.
- Localisation : ensemble des distributions sauf séparation entre CH 2 et SDB 2
- Prévoir une double cloison au niveau de la séparation entrée / salon afin d'y intégrer le tableau électrique.

Cloison Placoostil 98/48

Cloison de distribution de type Placoostil de 98/48 composée de:

- ossature métallique 48 mm
 - double plaque de BA 13 vissées sur ossature métallique
- Pose selon recommandations du fabricant, compris toutes sujétions de joints.
- Protection des angles saillants. Traitement des cueillies.

Localisation : séparation entre CH 2 et SDB 2 – intégration du scignos dans la cloison.

PLAFONDS

Faux-plafonds:

Faux-plafond de type Placoostil constitué de plaques de Placo-plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé selon les recommandations du fabricant, compris toutes sujétions de joints.

Localisation: plafond rampant ensemble de la toiture.

Isolation thermique:

Fourniture et pose d'isolation thermique de type laine de bois ou ouate de cellulose y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation : ensemble des plafonds rampants.

DIVERS

Habillage divers

Le présent entrepreneur devra :

- l'habillage des 2 velux (cuisine / SDB)
- L'habillage des gaines de ventilation de la VMC
- L'habillage du bâti support du WC

Nettoyage

- Nettoyage général après intervention

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.